



FOCUS BY CGT

DIRECTEURS D'AGENCE
UN POSTE SUR LE «FIL DU RASOIR»



Nous profitons d'un argumentaire présenté par la Direction devant le Tribunal dans le cadre de la procédure électorale, pour pointer du doigt la situation précaire des Directeurs d'Agence.

AVEC ADECCO, TU PERDS À TOUS LES COUPS !

En fonction des besoins et des enjeux pour l'entreprise, le directeur d'agence est soit un salarié comme un autre, soit il doit assumer la responsabilité pleine et entière de la gestion de l'agence.



LA RESPONSABILITÉ DU DIRECTEUR D'AGENCE ENGAGÉE LORSQU'ELLE ARRANGE LA DIRECTION

L'entreprise est civilement et pénalement responsables au regard des permanents, des

intérimaires et des tiers à l'entreprise. Alors que le Directeur d'agence ne dispose pas des moyens de décision pour augmenter ses budgets, ses effectifs, il est reconnu responsable en cas d'erreur de gestion. À plusieurs reprises, suite à des accidents du travail, la direction s'est défaussée sur les Directeurs d'Agence.

LE DIRECTEUR D'AGENCE, UN ROI SANS ROYAUME

Tenu d'assurer la gestion financière et humaine de son agence, il n'a pas le loisir d'en définir les axes stratégiques et de prendre des décisions comme le ferait un chef d'entreprise : aucune latitude sur les embauches, les rémunérations, etc Son management est limité par les choix d'Adecco.

Selon nous, les choses devraient être tranchées :

- Soit on reconnaît une pleine autonomie de gestion aux Directeurs d'agence et dans ce cas, il décide de gérer l'agence comme il le juge utile,
- Soit ils ne sont que des managers intermédiaires, et seule la direction Adecco est en responsabilité pleine et entière de la gestion de chaque agence.

